




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-24806-DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.31**

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : IMMEUBLE IMPASSE GRASSI - VENTE APPARTEMENT T3 AU 1ER ETAGE**

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/01/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Odile BONTHOUX

-

**Nomenclature** : 3.2 Alienations

**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : IMMEUBLE IMPASSE GRASSI - VENTE APPARTEMENT T3 AU 1ER ETAGE -  
Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa politique de gestion du patrimoine la Ville d'Aix en Provence a identifié un certain nombre de biens (bâties et non bâties) dont la cession doit permettre de dégager des ressources financières destinées, notamment à assurer le financement de projets d'investissement patrimoniaux, culturels sportifs ou techniques ainsi que les gros travaux sur les immeubles occupés par les services, associations...

A ce titre, comme cela a avait été antérieurement envisagé, suite à l'évolution du statut des instituteurs en professeurs des écoles, qui supprime l'obligation de logements par la commune, certains logements enseignants hors enceinte scolaire ont été identifiés pour être vendus dont ceux de Grassi, bâtiment A.

Par délibération n°2010-975 du 4 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé la désaffectation d'une partie de l'immeuble cadastré CT n°162p ainsi que le procédé de vente des logements scolaires à «Grassi Bât A». La deuxième partie de la désaffectation a été présentée lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2012 (délibération n°2012.1280).

Chaque professeur des écoles et instituteurs, concerné par cette cession a été destinataire d'un courrier avec accusé de réception en date du 19 juin 2012. Ce dernier leur proposait d'acquérir leur appartement au prix fixé par le service de France Domaine.

Mme Pascale FILIPPINI par courrier en date du 24 novembre 2012 a fait part de son souhait d'acquérir son logement au prix des Domaines de 183 000 euros.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- Vu l'article L 2241-1 du CGCT
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'avis de France Domaines en date du 11 juin 2012 estimant le bien à 183 000 euros.
- **PRONONCER** le déclassement de la parcelle CT n°162p supportant l'immeuble à la vente,
- **DECIDER** de l'aliénation de l'appartement Type 3 au premier étage avec une cave bâtiment A sis impasse Grassi cadastré section CT n°162p à Mme Pascale FILIPPINI.
- **DIRE** que le prix de vente est fixé à 183 000 euros.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué au Foncier à signer l'acte de cession, ou tout acte relatif à cette vente et toutes pièces afférentes à leur établissement.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le prix de vente du bien cédé par la ville.

**2013.31 - IMMEUBLE IMPASSE GRASSI - VENTE APPARTEMENT T3 AU 1ER ETAGE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 54</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 54</b>
<b>Pour</b>	<b>: 54</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

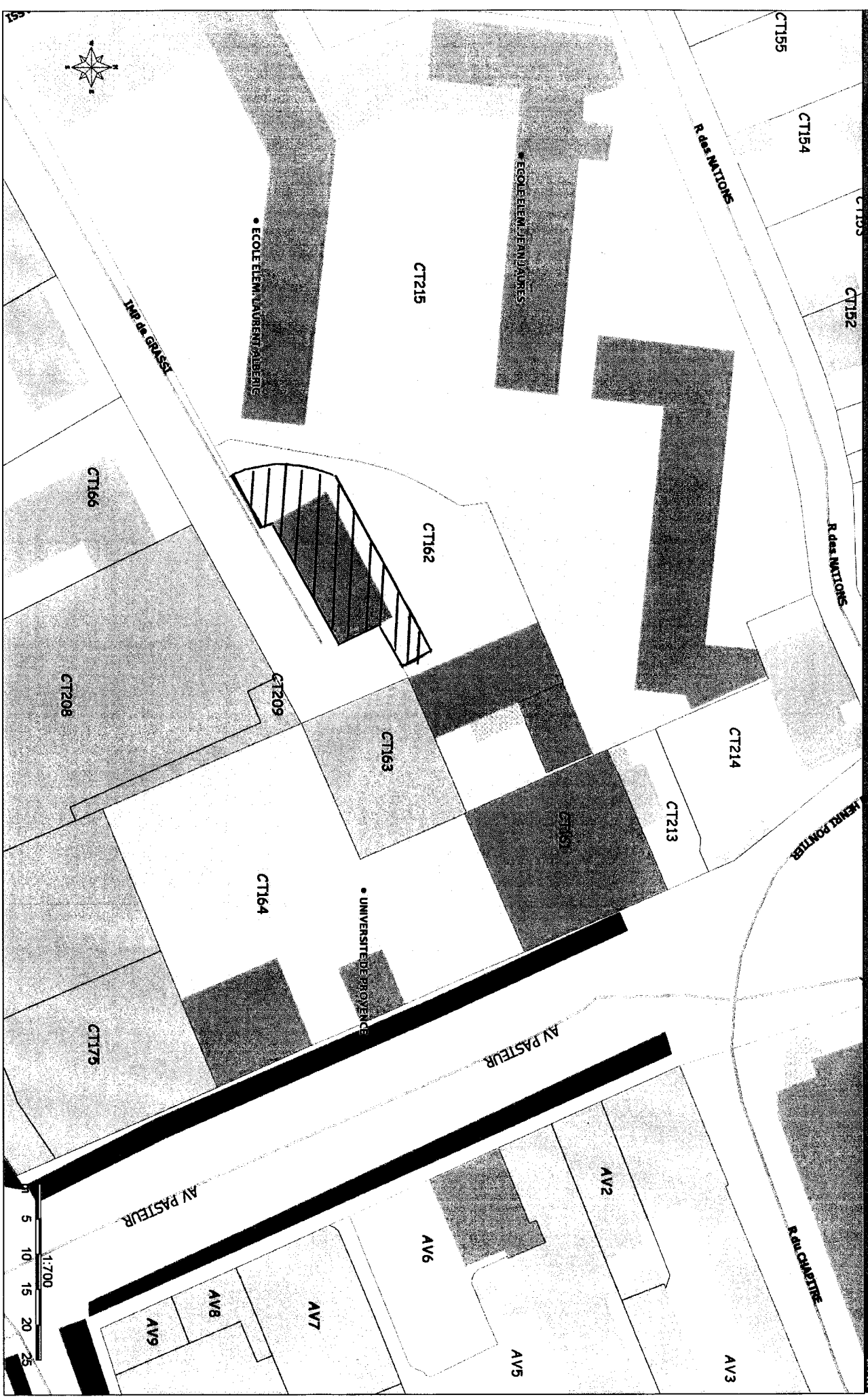
**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**


**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**







Copyright (c) Ville d'Aix-en-Provence 2012

 parcelle CT n° 162 p à démolir et à vendre





Zone :UD3  
COS : 0.3

5. Description sommaire : Dans un quartier résidentiel immeuble collectif d'habitation construit dans les années 1950 comprenant sur quatre niveaux, 4 appartements de type T3 (surface habitable moyenne 59 m<sup>2</sup>) et 3 appartements de type T4 (surface habitable moyenne 73 m<sup>2</sup>) avec 7 caves), terrain attenant  
Etat d'entretien de l'ensemble: assez bon

9. Conditions de la vente : cession amiable aux occupants

10 Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

Niveau	nature	Valeur vénale
Rdc	T3	165 000 €
1°	T3	183 000 €
1°	T4	219 000 €
2°	T3	183 000 €
2°	T4	219 000 €
3°	T3	192 000 €
3°	T4	219 000 €
Total		1 380 000 €

**(UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS HORS TAXES.**

A Marseille le ~~04~~06/2012

Pour l'Administrateur Général des Finances publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,  
Par délégué,

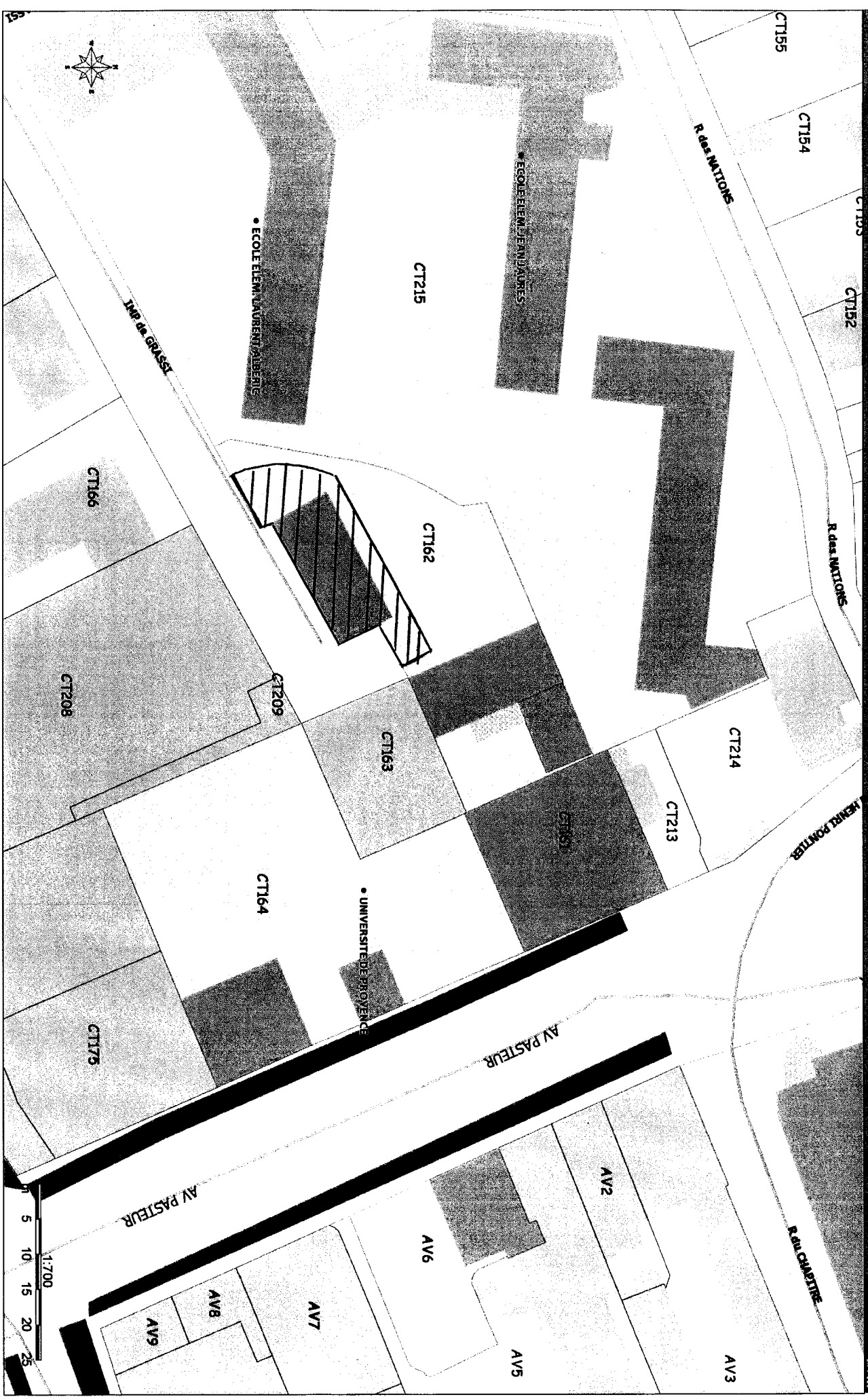
Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

<b>COURRIER ARRIVÉ</b>			
DIRECTION FONCIÈRE ET GESTION DU PATRIMOINE			
15 JUIN 2012			
N° 046192			
AF	ME	GPC	DDC
		CAU	JVB




# Jean Jaures - Localisation





Copyright (c) Ville d'Aix-en-Provence 2012

 parcelle CT n° 162 p à démolir et à vendre







Zone :UD3  
COS : 0.3

5. Description sommaire : Dans un quartier résidentiel immeuble collectif d'habitation construit dans les années 1950 comprenant sur quatre niveaux, 4 appartements de type T3 (surface habitable moyenne 59 m<sup>2</sup>) et 3 appartements de type T4 (surface habitable moyenne 73 m<sup>2</sup>) avec 7 caves), terrain attenant  
Etat d'entretien de l'ensemble: assez bon

9. Conditions de la vente : cession amiable aux occupants

10 Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

Niveau	nature	Valeur vénale
Rdc	T3	165 000 €
1°	T3	183 000 €
1°	T4	219 000 €
2°	T3	183 000 €
2°	T4	219 000 €
3°	T3	192 000 €
3°	T4	219 000 €
Total		1 380 000 €

**(UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS HORS TAXES.**

A Marseille le ~~04~~06/2012

Pour l'Administrateur Général des Finances publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,  
Par délégué,

Nota : Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme non demandée par le service des Domaines Les évaluations contenues dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation de Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an. ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques

<b>COURRIER ARRIVÉ</b>			
DIRECTION FONCIER ET GESTION DU PATRIMOINE			
15 JUIN 2012			
N° 046192			
AF	ME	GPC	DDC
		CAU	JVB